

VILLE
DE
FLUMET 
73590 SAVOIE



Cité fondée en 1200
par le Prince Aymon II de Faucigny

Station Classée de Tourisme

N° 58/2025
**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION
DE 3 STATIONNEMENTS G.I.C et G.I.G**

Le maire de Flumet,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-2,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le code de la route,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réserver des places de parking pour le stationnement des personnes handicapées,

CONSIDERANT l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1er : Trois places de stationnement réservées aux personnes titulaires de la carte de stationnement G.I.C et G.I.G sont installées :

- sur le parking en bas du chemin de l'Ile,
- sur le parking au bout du chemin de la Revue,
- sur le parking à coté du bâtiment le Faucigny Avenue du lac.

Article 2 : Les services techniques de la ville sont chargés de la matérialisation verticale et horizontale de ces places réservées.

Article 3 : Le stationnement sans autorisation d'un véhicule sur cet emplacement est considéré comme gênant et constitue une infraction passible de l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.

Article 4 : La gendarmerie d'Ugine et Madame Le Maire sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Savoie.
- SDIS

Fait à Flumet, le 16 juillet 2025

Le Maire,
Marie-Pierre OUVRIER

Téléphone 04 79 31 60 97 / 04 79 31 61 90
Site internet : www.flumet.fr - Courriel : mairie@flumet.fr

